



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

Les outils de gestion et de pilotage de la délégation des aides à la pierre

*Articulation avec les systèmes
d'information des organismes*

12 octobre 2007



1. Faciliter les processus métier

- La bonne utilisation des technologies de l'information et de la communication contribue à la qualité du service rendu par les organismes
- Les organismes sont engagés dans la dématérialisation de processus avec leurs partenaires et fournisseurs comme par exemple:
 - publication des appels d'offres et réception des réponses
 - gestion des demandes d'intervention des locataires dans des systèmes « Extranet fournisseurs »
- Intérêt de s'engager dans un processus progressif de dématérialisation des demandes de financement



2. Favoriser un portail Web unique

- Les organismes doivent pouvoir utiliser un dispositif unique, quelque soit le destinataire, Délégué ou Etat auprès duquel il dépose une demande
- Au-delà des demandes de financement des opérations de construction, le portail mis en place devrait pouvoir servir à d'autres projets avec l'Etat ou les collectivités
- Il faut tenir compte des processus internes et ne pas démultiplier les systèmes d'identification, d'inscription
- A terme il y aura pour les organismes beaucoup moins d'enquêtes à remplir si les informations sont partagées entre les acteurs dès l'origine



3. Les demandes de subvention

- Intérêt pour les organismes de disposer d'un meilleur suivi des demandes qu'ils ont déposées
- Le processus doit pouvoir être dématérialisé progressivement
 - d'abord les informations essentielles permettant le suivi, avant la totalité des pièces composant le dossier
 - en privilégiant l'exhaustivité des demandes déposés sur un territoire, ce qui nécessitera l'accord de tous les acteurs
- Si la généralisation est effective, il sera possible à terme de consolider l'ensemble des demandes, et d'arriver à un observatoire permanent commun, aux différents stades d'avancement des opérations



4. Impacts techniques

- La réalisation d'interfaces entre les SI des organismes et le portail ne concernera que les organismes ayant une production très importante
- Prévoir la coordination des différents systèmes d'inscription et envisager l'utilisation des annuaires mis à jour et gérés en permanence par l'Union (organismes et personnes en lien avec eux)
- Nécessité de faciliter la gestion des droits d'accès aux différentes applications, en cohérence avec les rôles de chaque personne concernée au sein de chaque organisme